

MAIRIE DE NEGRONDES

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2022

Synthèse de la séance

Etaient présents :

La Maire : Françoise DECARPENTRIE

Les Adjointes :

Annie SEES – Sylvie TRONCHE – Corinne CHANTRY-RIBIERE

Les Conseillers :

Mmes Maryse AMBERT – Laëtizia BETIZEAU – Katia CABALLERO

Mrs Rémi DAURIAC – Jérôme CALVET – Yannick FATIN – Christophe PATEYTAS – Christophe DOUBLET – Claude CAMELIAS

Etaient excusés : Bertrand COMBEAU (pouvoir à F. DECARPENTRIE) – Stéphane GRANGE (pouvoir à J. CALVET)

Secrétaire de séance : Claude CAMELIAS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2021

Adopté à l'unanimité.

SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE – RETRAIT DE ST PAUL LA ROCHE

Certaines communes n'ayant pas encore délibéré, le retrait n'avait pas pu être validé officiellement. Négrondes confirme la décision qu'elle avait déjà prise, c'est-à-dire l'approbation du retrait de cette commune.

COMMUNAUTE DE COMMUNES – VOIRIE INTERCOMMUNAUTAIRE

Pour faire suite aux travaux de la Commission Voirie et au rapport de la CLECT (Commission de transfert de charges), le Conseil valide :

1/ - la procédure de « révision libre » de l'attribution de compensation pour le transfert de voiries par les communes ou la rétrocession d'autres voiries par la communauté de communes sur une base de calcul au m² (afin de mieux coller à la réalité) et ainsi déroger au rapport de la CLECT.

2/ - les conditions de mise en œuvre de ces transferts à savoir le versement d'un fonds de concours à Chalais, Miallet et St Jory de Chalais pour répartir sur 3 ans les travaux de remise en état des voiries qu'elles ont décidé de transférer à la communauté de communes,

3/ - La remise à niveau des voiries restituées aux Communes après validation des travaux par chacune des communes concernées.

PERSONNEL COMMUNAL – REGIME INDEMNITAIRE

Les décisions instituant le maintien de la part du Régime Indemnitaire en cas de longue maladie ou de longue durée dans la Fonction Publique Territoriale ont été invalidées par le Juge Administratif pour respecter le principe de parité avec la Fonction Publique de l'Etat.

En conséquence, le Conseil décide de se conformer à la réglementation en vigueur et dit que la part du Régime Indemnitaire dite IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) sera interrompue dès le premier jour d'un congé Longue Maladie ou d'un congé Longue Durée.

ASSOCIATION BANDA DU PERIGORD

Sorges accueillait jusqu'à présent cette association dans le tiers-lieu de l'ancienne école de Ligueux. Or, la commune a besoin de récupérer les locaux. L'association étant à la recherche d'une salle plus pratique que celle proposée en remplacement, elle a sollicité Négrondes pour l'accueillir.

La salle des assos et ses deux annexes pourraient correspondre à leurs besoins (répétitions, tenues de réunions, stockage de matériels).

Le Conseil est favorable à son installation et autorise la maire à conclure une convention afin d'encadrer les modalités d'occupation des locaux ainsi que l'extérieur du bâtiment.

ECOLE DE FOOT DE THIVIERS

Depuis 2020, le club de foot de Thiviers avait utilisé nos structures pour s'entraîner, en attendant que les leurs soient rénovées.

Les équipes séniors ont décidé depuis de migrer vers Chalais et La Coquille.

En revanche, l'école de foot « FOOTHISLECOLE » a choisi de s'entraîner à Négrondes pour des raisons pratiques : le stade est à proximité de la gare ce qui permet aux jeunes d'y accéder plus facilement.

La mise à disposition des infrastructures implique la conclusion d'une convention. Après en avoir pris connaissance, le Conseil en accepte les termes et demande au maire de la signer.

PASTORALISME - CONVENTIONNEMENT

La maire propose de conventionner avec un agriculteur de La Coquille pour qu'il mette en place un éco-pâturage ovin sur deux sites : derrière le groupe scolaire où le nettoyage est rendu difficile par la pente du terrain et à la station d'épuration. Le Conseil Municipal accepte cette proposition pour un an, à renouveler si l'opération est concluante.

FORMATION DES AGENTS

Les frais de repas et de route du personnel ne sont pas tous indemnisés selon les formations. Dans ce cas, la collectivité peut se substituer pour prendre en charge la dépense.

L'indemnité de repas ayant augmenté, il convient de s'aligner sur le barème réglementaire.

Quant aux frais de route, si l'organisme de formation ne compense pas et si le véhicule de service de la collectivité n'est pas utilisé, le Conseil décide de rembourser les déplacements à partir de la résidence administrative (Négrondes) suivant la puissance du véhicule utilisé et le barème kilométrique en vigueur.

ECOLE ET CONTEXTE SANITAIRE

Le Ministère de l'Éducation Nationale recommande l'utilisation de capteurs de CO2 au sein des structures scolaires et apporte un soutien financier exceptionnel à hauteur d'un montant forfaitaire de 50 € par appareil.

La maire précise que les classes sont aérées régulièrement quelles que soient les conditions climatiques. Les enseignantes sont attentives à la déperdition de chaleur ce qui implique qu'à chaque fois que les fenêtres et les portes sont ouvertes, elles doivent réduire ou éteindre le chauffage.

L'intérêt du capteur est de surveiller la qualité de l'air et d'avertir quand le seuil réglementaire de ppm (partie par million) est atteint. Il n'a qu'une valeur indicative mais leur mise en place peut être une démarche supplémentaire pour enrayer la propagation du virus sans pour autant avoir à aérer constamment.

Le Conseil est favorable au principe et autorise la maire à engager la dépense et solliciter l'aide financière de l'Etat en compensation. Il demande également qu'il soit établi un devis d'installation de VMC dans les classes.

OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT

Pour éviter d'être restreints dans les dépenses d'investissement avant le vote du budget si aucun Restes-à-Réaliser n'est prévu, il est possible, par délibération, de liquider et mandater dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les dépenses liées au remboursement de la dette). Le Conseil approuve cette possibilité qui, dans le cas présent, permet des ouvertures de crédits de l'ordre de 100 000 €.

RESTAURATION DU LOGEMENT DE L'ECOLE

Le logement disposait auparavant d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Depuis la rénovation du bâtiment, le rez-de-chaussée a été transformé en cabinets médicaux. Il reste donc l'étage et les combles à aménager.

Le Conseil a confié à nouveau aux services de l'Agence Technique Départementale l'étude de l'investissement à engager, sachant qu'une isolation phonique optimale sera à prendre en compte entre le RDC et l'étage.

Après avoir examiné l'étude de faisabilité, le Conseil estime que l'entrée commune aux cabinets médicaux et au logement risque d'être préjudiciable en raison de va-et-vient récurrents dans le couloir. L'idée serait de pouvoir créer une entrée individuelle par un escalier extérieur.

Or, la demande d'aide financière de l'Etat doit être rendue avant le 31 janvier. Il est donc matériellement impossible que l'ATD modifie le dossier en temps et en heure.

Le Conseil préfère se donner le temps de mieux étudier l'utilisation de ces locaux pour concilier habitat privé et professions libérales. C'est pourquoi il décide de reporter ce projet pour réfléchir plus précisément à toutes les options de rénovation.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DECEMBRE 2021

La maire récapitule sommairement les principales décisions prises dans les domaines de la voirie tel que cité plus haut, de l'Administration Générale, de l'Economie, de l'Enfance et de l'Urbanisme.

Le compte-rendu intégral est à consulter sur le site de la communauté de communes en cliquant sur le lien ci-après :

<https://www.perigord-limousin.fr/qui-sommes-nous/conseil-communautaire/comptes-rendus-du-conseil-communautaire/>

REDEVANCE INCITATIVE – POINTS DE COLLECTE

Le SMD3 (Syndicat Mixte Départemental) coordonne désormais la mise en place du nouveau système de collecte. Les conteneurs mobiles « à roulette » seront supprimés car leurs couvercles ne peuvent être adaptés à la détection électronique de remplissage.

Des bornes aériennes seront implantées et regroupées en fonction de la densité de l'habitat. Certains conteneurs semi-enterrés (CSE) seront conservés car adaptables. 2 sites seront cependant supprimés.

Au total, le territoire sera équipé de 12 emplacements pour les ordures ménagères, 14 pour le recyclable, 11 pour le verre et 9 spécifiquement dédiés à la collecte du carton pour ne pas surcharger les bacs jaunes.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

L'arrivée potentielle de la Banda du Périgord implique de dégager de la place pour stocker ses instruments et les matériels nécessaires à son fonctionnement.

Pour anticiper la situation, la maire a donc convié les responsables d'associations afin de faire le point sur leurs espaces de rangements. Il leur a été demandé d'évacuer tout ce qui est inutilisable, périmé, cassé. Chaque association s'est vue attribuer un local et la redistribution a permis de libérer les deux annexes de la salle des assos qui, après accord du Conseil, seront attribuées à la Banda.

Quant à la Pétanque, le bâtiment communal qu'elle utilise sur le parking de la halle marchandise pourrait être agrandi dans le cadre d'une régularisation.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- REFERENT ACCESSIBILITE : Claude CAMELIAS est chargé de cette mission, à l'initiative de la DDT, pour participer à la mise en œuvre de tous plans d'accessibilité en voirie comme en aménagement d'espaces publics.
- ⇒ MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :
 - 1/ la collectivité a conventionné avec le SDE24 pour la résorption des foyers lumineux vétustes. Le retard dans l'exécution du chantier nécessitera la programmation de 2 échéances sur le prochain budget. Les travaux programmés en 2022 concerneront la mise en conformité de 19 lanternes pour un coût total de 30 400 € HT. Le Conseil décide de solliciter l'aide de l'Etat avec la DETR, sachant que le syndicat d'électrification apporte également sa contribution.
 - 2/ il est décidé de déplacer un poteau endommagé sur le chemin des ateliers. Dans sa continuité, il y aurait suppression d'une lanterne vétuste sans utilité et le

changement d'une autre au coin d'une propriété privée, sous réserve de l'acceptation du devis correspondant.

- ALLEE DU FOUR DE RIVIERS : la bande de terrain des refuges est dorénavant propriété de la commune. Le poteau ENEDIS a été replanté chez M. PEYRONET – les poteaux ORANGE ont été tous déposés sauf un à l'entrée du chemin. Son effacement sera groupé avec l'aménagement de l'accès le moment venu.
- ⇒ SITUATION BUDGETAIRE DEFINITIVE : des excédents de 24 000 € en investissement et de 397 000 € en fonctionnement sont constatés à fin 2021. Ce dernier chiffre sera cependant à corriger en fonction des derniers éléments à recevoir suite à la suppression de la Taxe d'Habitation.
- ⇒ ADRESSAGE : le fournisseur des plaques confirme la défectuosité du système d'accrochage. Il s'est engagé à le modifier pour palier cette situation.
- ⇒ AGENCE POSTALE : depuis plusieurs semaines, nous faisons des sondages pour contrôler les pics de fréquentation de l'agence. Après constat, les usagers sont relativement nombreux à vouloir accéder à ses services les lundis matins alors que le bureau est fermé. Il est donc décidé qu'à partir du LUNDI 31 JANVIER, l'Agence Postale serait ouverte tous les matins, du lundi au samedi de 9 h à 12 h.